

28 janvier 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>ECA</p> <p>(Eurolist)</p>

Par courrier du 25 janvier 2008, la société Delta Lloyd Asset Management N.V. (1) (PO Box 1000, 1000 BA Amsterdam, Amstelpheijn 6, 1096 BC Amsterdam, Pays-Bas), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 janvier 2008, le seuil de 5% du capital de la société anonyme ECA et détenir pour le compte desdits fonds, 315 516 actions ECA représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et 3,55% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ECA sur le marché.

(1) Société de gestion contrôlée au plus haut niveau par Aviva Plc.

(2) Sur la base d'un capital composé de 6 236 363 actions représentant 8 894 928 droits de vote.